

1. CADRE GENERAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du Groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du Groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 10, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du Groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

1.6. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Conformément à son plan stratégique, la Banque Centrale Populaire a réalisé deux augmentations de capital au cours de l'exercice 2012 :

- Augmentation de capital pour un montant de 1,65 milliards de DH en faveur du Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE).
- Augmentation du capital pour un montant de 1,74 milliards de DH réservée à la Société Financière Internationale (SFI).

Parallèlement à ces opérations, l'Etat Marocain a cédé aux Banques Populaires Régionales 10% du capital de la BCP, ramenant ainsi sa participation à 6%.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a également renforcé son rayonnement à l'international et son ancrage dans le continent africain, à travers l'opération de croissance externe réalisée dans sept pays de la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Cette opération a été réalisée à travers une souscription à l'augmentation de capital de la holding du Groupe ivoirien Atlantic Bank International (ABI) et de sa filiale Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI). Dans le cadre du partenariat mis en place avec AFG, la BCP dispose d'un rôle prépondérant dans la gestion courante et dans la direction des politiques opérationnelles et financières des filiales de la holding ABI et de ses filiales.

L'intégration globale d'ABI dans les comptes consolidés du Groupe BCP a conduit à la comptabilisation au 31 décembre 2012 d'un écart d'acquisition provisoire, à l'actif du bilan, de l'ordre de 616 MDH.

Par ailleurs, le Groupe Banque Centrale Populaire a renforcé significativement son niveau de provisionnement global afin d'intégrer les effets de la conjoncture économique. Cette mesure s'est traduite par l'augmentation du taux de couverture des créances en souffrance au niveau du Groupe à hauteur de 77% et par la constitution d'une provision additionnelle à caractère général dans les comptes sociaux de 300 MDH.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationale », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PARTICIPATION	% INTERET BCP	% CONTRÔLE	CAPITAL SOCIAL EN MILLIERS	METHODE DE CONSOLIDATION
CPM (BCP + BPR)		100,00%	3 836 752	IG*
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	30 000	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,17%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
FONDS MOUSSAHAMA	99,86%	99,86%	36 400	IG
VIVALIS	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	98,85%	98,85%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	55,53%	55,53%	50 410 450	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	100,00%	100,00%	439 869	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 676	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%		IG
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (EN KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG

IG* : INTGRATION GLOBALE

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.



Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date

de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.1.3. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.4. Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

2.4.1.5. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

2.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.5.1. PRETS ET CREANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

2.5.2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

2.5.3. ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNEES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

2.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR



2.6.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.6.2. PRIX COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.6.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.6.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.6.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

2.7.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

2.7.2. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

2.7.3. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHÉANCE

La catégorie des « Placements détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

2.7.4. OPERATIONS DE PENSIONS ET PRETS / EMPRUNTS DE TITRES

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2.7.5. DATE DE COMPTABILISATION ET DE DECOMPTABILISATION

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

2.7.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés

Actifs financiers disponibles à la vente

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Placements détenus jusqu'à l'échéance

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.8. OPÉRATIONS EN DEVISES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLES EN DEVISES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONÉTAIRES LIBELLES EN DEVISES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

2.9.1. DEPRECIATION SUR PRETS ET CREANCES ET ASSIMILES

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

2.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Au titre de l'exercice 2012, le Groupe Banque Centrale Populaire, anticipant les incidences potentielles de la conjoncture économique, a renforcé son provisionnement sur base individuelle en IFRS à travers notamment une contribution de son fonds de soutien.



2.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

2.9.2. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

2.9.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives) :

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective :

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises.

2.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Parts sociales :

Suite à une mise à jour de la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent désormais le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette nouvelle disposition a pour effet de ne plus reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque

couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DERIVES INCORPORES

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général :

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles



tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes. Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuinaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPÔTS COURANT ET DIFFERE

2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait du impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit Populaire du Maroc, Média finance, Fonds Moussahama I, Upline Group, Dar Addamane, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro finances, BP Shore, et FPCT Sakane ;

- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD;
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank; Banque Populaire Maroc -

Centrafricaine; Banque Populaire Maroc - Guinéenne ; Chaabi International Bank off Shore et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



BANQUE POPULAIRE

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

UNE BANQUE
EN MOUVEMENT

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS

31 DECEMBRE 2012

BILAN IFRS CONSOLIDE

ACTIF IFRS	(en milliers de DH)	
	31/12/12	31/12/11
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 447 849	5 403 785
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 485 652	10 037 900
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	17 274 010	13 917 627
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	12 892 641	9 159 184
Prêts et créances sur la clientèle	184 200 314	170 497 633
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 974 336	17 256 799
Actifs d'impôt exigible	735 944	733 267
Actifs d'impôt différé	301 556	65 354
Comptes de régularisation et autres actifs	4 474 797	3 317 696
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	22 569	28 962
Immubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	7 148 292	6 150 391
Immobilisations incorporelles	442 141	372 664
Ecart d'acquisition	1 034 595	418 259
TOTAL ACTIF IFRS	271 434 696	237 359 521

PASSIF IFRS

PASSIF IFRS	(en milliers de DH)	
	31/12/12	31/12/11
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	204 286	3 297
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	25 489 110	14 954 351
Dettes envers la clientèle	201 912 801	183 584 506
Dettes représentées par un titre	-	634 941
Titres de créance émis	4 851 947	3 066 943
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	540 159	501 581
Passifs d'impôt différé	1 027 952	794 281
Comptes de régularisation et autres passifs	3 081 483	2 800 135
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	84 141	202 199
Provisions pour risques et charges	1 672 841	1 399 658
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 804 644	3 042 687
Dettes subordonnées	1 590 224	1 555 691
Capital et réserves liées	16 030 582	11 939 666
Actions propres	-	-
Réserves consolidées	8 158 034	9 552 248
- Part du groupe	2 714 635	2 266 718
- Part des BPR	3 517 609	6 043 055
- Part des minoritaires	1 925 789	1 242 475
Gains ou pertes latents ou différés	777 701	288 187
- Part du groupe	819 453	301 416
- Part des BPR	-44 914	-20 930
- Part des minoritaires	3 161	7 701
Résultat net de l'exercice	3 208 791	3 039 150
- Part du groupe	1 876 576	1 826 592
- Part des BPR	1 107 260	1 022 140
- Part des minoritaires	224 955	190 418
TOTAL PASSIF IFRS	271 434 696	237 359 521

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

	(en milliers de DH)	
	31/12/12	31/12/11
Intérêts et produits assimilés	12 689 570	11 494 021
Intérêts et charges assimilés	-4 098 419	-3 681 927
MARGE D'INTERETS	8 591 151	7 812 094
Commissions perçues	1 423 256	1 058 616
Commissions servies	-92 185	-74 766
MARGE SUR COMMISSIONS	1 331 071	983 850
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	696 302	500 599
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	460 649	538 142
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ	1 156 951	1 038 741
Produits des autres activités	542 711	523 499
Charges des autres activités	-116 585	-202 386
PRODUIT NET BANCAIRE	11 505 299	10 155 798
Charges générales d'exploitation	-4 773 567	-4 425 220
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-587 570	-511 921
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 144 162	5 218 657
Coût du risque	-1 272 837	-696 996
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 871 325	4 521 661
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1 053	1 470
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13 753	74 512
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-298	-416
RESULTAT AVANT IMPOTS	4 883 727	4 597 227
Impôts sur les bénéfices	-1 674 936	-1 558 077
RESULTAT NET	3 208 791	3 039 150
Résultat - part BPR	1 107 260	1 022 140
Résultat hors groupe	224 955	190 418
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	1 876 576	1 826 592
Résultat par action (en dirham)	10,84	11,69
Résultat dilué par action (en dirham)	10,84	11,69

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	31/12/12	31/12/11
Résultat net	3 208 791	3 039 150
Ecart de conversion	2 553	7 786
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	497 569	30 075
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	500 122	37 861
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 708 913	3 077 011
Part du groupe	2 398 976	1 899 009
Part des BPR	1 083 276	993 441
Part des minoritaires	226 661	184 561

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Capitaux propres part des BPR	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2010 publiés	664 107	5 447 741	-	7 227 401	223 045	13 562 294	12 178 773	1 395 282	27 136 349
Impact changement de méthode	-	-	-	-319 410	-	-319 410	-183 960	-	-503 370
Capitaux propres clôture 31.12.2010 retraités (*)	664 107	5 447 741	-	6 907 991	223 045	13 242 884	11 994 813	1 395 282	26 632 979
Opérations sur capital	898 501	3 578 365	-	27 878	-	4 504 744	233 006	-	4 737 750
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-5 998 365	-	-5 998 365
Affectation du résultat	-	1 643 050	-	-1 643 050	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-531 285	-	-	-	-531 285	107 987	-59 405	-482 703
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 826 591	-	1 826 591	1 022 142	190 418	3 039 151
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	68 066	68 066	-28 699	-9 292	30 075
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	4 351	4 351	-	3 435	7 786
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	72 417	72 417	-28 699	-5 857	37 861
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-25 166	-25 166
Autres variations	-	239 187	-	16 586	5 954	261 727	-286 617	-54 678	-79 568
Capitaux propres clôture 31.12.2011	1 562 608	10 377 058	-	7 135 996	301 416	19 377 077	7 044 268	1 440 593	27 861 939
Opérations sur capital	168 813	3 224 335	-	201 515	-	3 594 663	371 203	39 566	4 005 432
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-4 307 778	-	-4 307 778
Affectation du résultat	-	1 651 659	-	-1 651 659	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-687 546	-	-	-	-687 546	131 908	-78 417	-634 055
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 876 576	-	1 876 576	1 107 260	224 955	3 208 791
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	520 033	520 033	-23 984	1 520	497 569
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	2 367	2 367	-	186	2 553
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	522 400	522 400	-23 984	1 706	500 122
Variation de périmètre	-	-	-	-33 594	-4 362	-37 956	-	523 838	485 882
Autres variations	-	-266 346	-	-132 979	-	-399 325	257 079	1 665	-140 581
Capitaux propres clôture 31.12.2012	1 731 421	14 299 160	-	7 395 855	819 454	24 245 889	4 579 956	2 153 906	30 979 752

(*)Retraitement suite à l'élargissement de l'assiette du provisionnement collectif.



BANQUE POPULAIRE

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

UNE BANQUE
EN MOUVEMENT

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS

31 DECEMBRE 2012

3.1 ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

(en milliers de DH)

	31/12/12			31/12/11		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres de transaction	17 385 650		17 385 650	10 181 266		10 181 266
Bons de Trésor et valeurs assimilées	10 670 255		10 670 255	5 521 402		5 521 402
Autres titres de créance	630 210		630 210	582 639		582 639
Titre de propriété	6 085 185		6 085 185	4 077 225		4 077 225
Instruments financiers dérivés de transaction	100 002		100 002	-143 366		-143 366
Instruments dérivés de cours de change	100 002		100 002	-143 366		-143 366
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	17 485 652		17 485 652	10 037 900		10 037 900

3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(en milliers de DH)

	31/12/12	31/12/11
Titres de créance négociables	5 167 405	3 617 960
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3 282 841	3 443 697
Autres titres de créance négociables	1 884 564	174 263
Obligations	1 684 821	109 801
Obligations d'Etat	139 803	43 540
Autres Obligations	1 545 018	66 261
Actions et autres titres à revenu variable	10 421 784	10 189 866
dont titres cotés	4 717 841	3 647 145
dont titres non cotés	5 703 943	6 542 721
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	17 274 010	13 917 627
dont gains et pertes latents	1 265 727	437 615
dont titres à revenu fixe	-	-
dont titres prêtés	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-	-
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	17 274 010	13 917 627
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations	-	-

3.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

3.3.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit	31/12/12	31/12/11
Comptes à vue	4 454 808	3 050 137
Prêts	8 276 045	6 165 567
Opérations de pension	295 587	12 300
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	13 026 440	9 228 004
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	133 799	68 820
TOTAL DES PRETS ET DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	12 892 641	9 159 184

(en milliers de DH)

3.3.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique	31/12/12	31/12/11
Maroc	9 692 708	7 985 179
Zone off shore	397 131	99 116
Afrique	1 999 314	332 449
Europe	937 287	811 260
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AVANT DEPRECIATION	13 026 440	9 228 004
Provisions pour dépréciation	133 799	68 820
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION	12 892 641	9 159 184

3.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

3.4.1 Prêts et Créances sur la Clientèle	31/12/12	31/12/11
Comptes ordinaires débiteurs	25 013 630	25 514 399
Prêts consentis à la clientèle	153 919 876	137 750 091
Opérations de pension	430 163	1 501 697
Opérations de location-financement	12 543 772	11 688 001
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	191 907 441	176 454 188
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	7 707 127	5 956 555
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION	184 200 314	170 497 633

3.4.2. Ventilation de prêts et créances sur la clientèle par zone géographique	31/12/12	31/12/11
Maroc	172 577 831	167 999 481
Zone off shore	1 612 726	1 800 702
Afrique	9 641 209	313 188
Europe	368 548	384 261
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	184 200 314	170 497 633

(en milliers de DH)

3.4.3 Détail des créances sur la clientèle	31/12/12	31/12/11
Encours sain	181 882 777	166 968 499
Encours en souffrance	10 024 664	9 485 688
Total encours	191 907 441	176 454 188
Provision individuelle	6 643 846	5 239 347
Provision collective	1 063 281	717 208
Total provisions	7 707 127	5 956 555
TOTAL PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATIONS	184 200 314	170 497 633

3.5 PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

(en milliers de DH)

	31/12/12	31/12/11
Titres de créance négociables	16 528 845	16 111 172
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	16 130 715	15 894 443
Autres titres de créance négociables	398 130	216 729
Obligations	1 445 491	1 145 627
Obligations d'Etat	201 800	97 638
Autres Obligations	1 243 691	1 047 989
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE	17 974 336	17 256 799

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

	31/12/12			31/12/11		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 934 991	4 786 699	7 148 292	9 974 733	3 824 342	6 150 391
Terrains et constructions	6 551 025	1 963 481	4 587 544	5 842 098	1 621 768	4 220 330
Equipement, Mobilier, Installations	2 930 011	1 816 468	1 113 543	2 248 706	1 347 815	900 891
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	2 453 955	1 006 750	1 447 205	1 883 929	854 759	1 029 270
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	863 478	421 337	442 141	705 762	333 099	372 664
Droit au bail	254 050	-	254 050	229 938	-	229 938
Brevets et marque	10 169	-	10 169	2 252	-	2 252
Logiciels informatiques acquis	499 430	421 337	78 093	399 326	333 098	66 228
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	99 829	-	99 829	74 246	-	74 246
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	12 798 469	5 208 036	7 590 433	10 680 495	4 157 440	6 523 055



3.7 ECARTS D'ACQUISITION

(en milliers de dhs)

	31/12/11	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/12
Valeur Brute	418 259	613 878	2 458	-	1 034 595
Cumul des pertes de valeur	-	-	-	-	-
Valeur nette au bilan	418 259	613 878	2 458	-	1 034 595

3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

	31/12/12	31/12/11
Comptes à vue	2 164 289	972 366
Emprunts	9 235 433	7 700 512
Opérations de pension	14 089 388	6 281 473
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	25 489 110	14 954 351

3.9 DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	31/12/12	31/12/11
Comptes ordinaires créditeurs	125 383 434	113 551 804
Comptes à terme	46 080 350	45 125 108
Comptes d'épargne à taux administré	22 432 812	18 330 693
Bons de caisse	1 256 705	1 881 505
Opérations de pension	1 653 848	628 879
Autres dettes envers la clientèle	5 105 652	4 066 517
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	201 912 801	183 584 506

(en milliers de DH)

3.9.2 Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/12	31/12/11
Maroc	185 592 266	181 774 678
Zone Off Shore	234 593	155 736
Afrique	14 937 373	697 553
Europe	1 148 569	956 539
Total en principal	201 912 801	183 584 506
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	201 912 801	183 584 506

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 31/12/2011	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES VARIATIONS	MONTANT AU 31/12/2012
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	219 281	-	24 370	10 617	8 124	241 158
Provisions pour engagements sociaux	960 003	18 443	79 628	187 960	-	870 114
Autres provisions pour risques et charges	220 374	332 252	150 529	124 435	-17 150	561 569
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 399 658	350 695	254 527	323 012	-9 026	1 672 841

4.1 MARGE D'INTERET

(en milliers de DH)

	31/12/12			31/12/11		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	10 177 933	2 337 127	7 840 806	9 347 084	2 412 669	6 934 415
Comptes et prêts/emprunts	9 371 606	2 311 462	7 060 144	8 665 221	2 371 871	6 293 350
Opérations de pensions	4 101	10 332	-6 231	6 377	17 582	-11 205
Opérations de location-financement	802 226	15 333	786 893	675 486	23 216	652 270
OPERATIONS INTERBANCAIRES	455 935	604 926	-148 991	379 683	291 233	88 450
Comptes et prêts/emprunts	453 484	287 386	166 097	378 483	229 636	148 847
Opérations de pension	2 451	317 540	-315 089	1 200	61 597	-60 397
Emprunts émis par le Groupe	-	256 561	-256 561	-	224 627	-224 627
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	36 323	-36 323
Actifs disponibles à la vente	254 230	-	254 230	103 049	-	103 049
Actifs détenus jusqu'à échéance	745 169	-	745 169	762 262	-	762 262
Autres Intérêts et produits assimilés	1 056 302	899 805	156 498	901 943	717 075	184 868
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILES	12 689 570	4 098 419	8 591 151	11 494 021	3 681 927	7 812 094

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	31/12/12			31/12/11		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	159 956	2 962	156 994	156 185	625	155 560
Produits nets sur moyen de paiement	322 030	27 280	294 750	172 474	24 280	148 194
Autres commissions	941 270	61 943	879 327	729 957	49 861	680 096
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	1 423 256	92 185	1 331 071	1 058 616	74 766	983 850



BANQUE POPULAIRE

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

UNE BANQUE
EN MOUVEMENT

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS

31 DECEMBRE 2012

4.3 COUT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	31/12/12	31/12/11
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 823 234	1 794 654
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 568 707	1 619 102
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	24 370	78 806
Autres provisions pour risques et charges	230 157	96 746
REPRISES DE PROVISIONS	884 399	1 218 174
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	559 155	1 046 161
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	2 232	-
Reprises de provisions engagements par signature	10 617	43 680
Reprises des autres provisions pour risques et charges	312 395	128 333
VARIATION DES PROVISIONS	334 002	120 516
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	4 701	5 181
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	467 223	258 331
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	137 922	142 996
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
COUT DU RISQUE	1 272 837	696 996

INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1 BILAN

	BANQUE MAROC	SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES	BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL & BANQUE OFF SHORE	ELIMINATIONS	TOTAL
TOTAL BILAN	247 943 109	16 730 804	32 818 390	-26 057 608	271 434 696
dont					
ELÉMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers disponibles à la vente	14 707 650	-	6 498 966	-3 932 607	17 274 010
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	25 215 796	12 649	9 675 141	-22 010 945	12 892 641
Prêts et créances sur la clientèle	156 886 408	15 956 427	11 627 718	-270 239	184 200 314
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 597 402	-	376 934	-	17 974 336
ELÉMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	22 547 849	14 039 969	11 138 382	-22 237 090	25 489 110
Dettes envers la clientèle	185 186 974	405 292	16 532 699	-212 164	201 912 801
CAPITAUX PROPRES	29 109 900	1 479 208	3 704 472	-3 313 828	30 979 752

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RESULTAT

	BANQUE MAROC	SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES	BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL & BANQUE OFF SHORE	ELIMINATIONS	TOTAL
Marge d'intérêt	7 637 630	588 705	361 185	3 631	8 591 151
Marge sur commissions	1 198 016	-17 814	556 671	-405 803	1 331 071
Produit net bancaire	10 335 495	699 959	975 236	-505 391	11 505 299
Résultat Brut d'exploitation	5 507 647	433 683	202 832	-	6 144 162
Résultat d'exploitation	4 451 208	169 060	251 057	-	4 871 325
Résultat net	2 892 733	114 663	201 395	-	3 208 791
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 707 372	63 918	105 286	-	1 876 576

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP)

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Deloitte.

M A Z A R S

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales (Groupe BANQUE CENTRALE POPULAIRE) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 30 979 752, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3 208 791.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BANQUE CENTRALE POPULAIRE arrêtés au 31 décembre 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous renvoyons à la note 2.9 de l'annexe qui expose les modalités de renforcement des provisions sur les créances à la clientèle.

Casablanca, le 19 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
A. Benabdelkhalek
Associé

Mazars Audit et Conseil
K. Mokdad
Associé Gérant



ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION DES RISQUES

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, conformité,...),
la Direction Générale Risques Groupe, le Pôle Risk Management et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel),
les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement, Comité exécutif engagement ...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification, de mesure, de suivi des risques par grands domaines de risques.

1. RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

POLITIQUE GENERALE DE CREDIT

L'activité de crédit de la banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Comité Directeur CPM. Cette politique s'articule autour des éléments suivants :

- sécurité et rentabilité des opérations,
diversification des risques,
normalisation de la gestion des risques crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM,
sélection stricte des dossiers lors de l'octroi,
établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an,
nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de crédit,
recours systématique à la notation interne des contreparties (entreprises et professionnels),
renforcement du dispositif de prévention des risques,
réactivité dans le recouvrement,
séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et contrôle des risques.

Le fondement de cette politique est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

DISPOSITIF DE DECISION

Le dispositif décisionnel du Groupe est basé sur les principes suivants :

- La collégialité de la décision : elle se traduit par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux de la filière (Agence, succursale, centre d'affaires, siège BPR, BCP). En effet, le Comité Directeur fixe sur proposition des organismes du CPM, les plafonds de pouvoirs au sein desquels lesdits organismes peuvent décider des demandes de crédit formulées par la clientèle à travers les comités de crédit régionaux institués au niveau du siège de chaque BPR.

Les risques dépassant les pouvoirs des Comités Régionaux BPR, ainsi que les crédits au profit des membres des conseils de surveillance et des directoires quels que soient leurs montants sont soumis aux comités internes de Crédit situés au niveau de la BCP.

Les attributions et modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités sont définies par des circulaires.

- Les limites de compétences de chaque organisme du CPM sont établies en tenant compte notamment de la nature de la demande, la nature du crédit et sa maturité et la notation interne des contreparties... Elles sont fixées en tenant compte du niveau de consommation des fonds propres, du potentiel de développement de l'entité concernée et la qualité de ses engagements.
L'application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens entre eux tels que définis par l'institution d'émission).
La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des Banques régionales.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES RISQUES

Au CPM, est institué un même dispositif de suivi et de contrôle des expositions pour l'ensemble des segments de la clientèle. A cet effet le pôle Risque Management, est relayé par d'autres fonctions en charge de la Gestion opérationnelle et le contrôle permanent des Risques, notamment les lignes métiers au sein de la BCP qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations, et les entités en charge des risques au niveau des BPRs qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance du risque de crédit à travers :

- La surveillance globale des engagements.
Le contrôle des délégations (délégations de pouvoirs, habilitations informatiques).
Le processus de contrôle de la qualité des risques encourus.
Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles (dépassements sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, impayés...). A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel de recouvrement éventuel.

DISPOSITIF DE NOTATION

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision pour les crédits aux Entreprises et Professionnels, le CPM dispose d'un système de notation conforme aux exigences Bâle II en terme de conditions d'utilisation et d'usage.

Ce système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. En effet, la notation est un élément essentiel dans l'appréciation du risque et l'approbation du crédit. Aussi une attention est apportée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque

dégagé par chaque note ainsi que ses composantes; en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

Par ailleurs, nos objectifs en termes d'emplois sont désormais définis par profil de risque.

Egalement le suivi des expositions est assuré à travers l'analyse du portefeuille noté. A cet effet, des rapports périodiques sont établis par la fonction Risk Management au niveau BCP et BPR, et sont destinés aux différents Comités dédiés au suivi des risques.

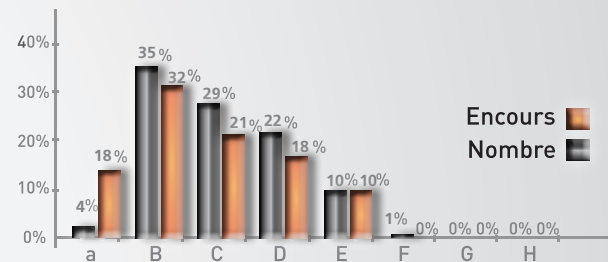
Il est à préciser qu'une attention particulière est donnée aux contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H). Les cas soulevés font l'objet d'examen au niveau de chaque Comité Risques ou Engagements.

De part ce rôle stratégique que présente l'outil de notation pour notre Institution, un effort particulier est consacré au suivi de l'usage de cet outil. A ce titre, un système de contrôle permanent a été mis en place pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement de notre système de notation notamment de l'authenticité des informations et des notes attribuées.

Il y a lieu de rappeler que courant l'année 2011, le système de notation interne a été enrichi par un nouveau modèle mis en place pour couvrir la notation des projets immobiliers.

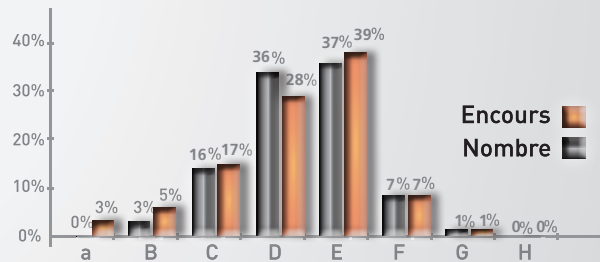
En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre actuellement les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2ème tranche encore nécessaire au passage au modèle de notation interne.

Distribution des GE par classe de risque (en%)



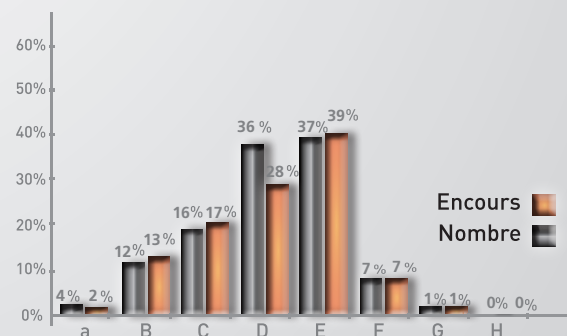
Pour la GE, les quatre premières classes de risque concentrent environ 89% des expositions en nombre et 90% en encours.

Distribution des PME par classe de risque (en%)



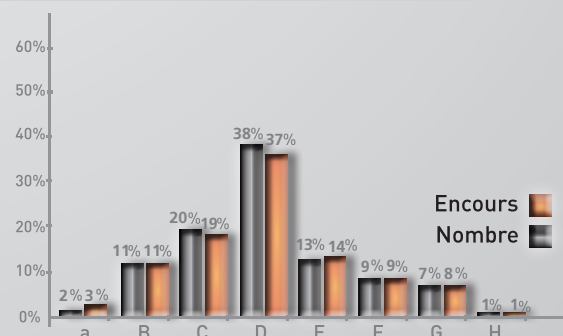
89% des PME notées sont concentrées dans les classes de risque C, D et E représentant 84% en encours

Distribution des TPE par classe de risque (en%)



En ce qui concerne les TPE, 76% des encours sont concentrés dans les classes de risque B, C, D et E représentant 77% en nombre.

Distribution des PRO par classe de risque (en%)



Les expositions sur les PRO sont concentrées pour plus de 69% au niveau des classes de risque (C, D, et E) aussi bien en nombre qu'en encours.



Dispositif de suivi du risque de concentration

- Concentration individuelle :

La concentration individuelle des risques fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque d'une part pour obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et d'autre part pour assurer la diversification des contreparties nécessaire à la dilution des risques. A ce titre, notre Institution a mis en place un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées (environ 480 contreparties hors filiales). Ledit processus est dupliqué au niveau des BPRs chacune dans son périmètre.

En parallèle à ce suivi, une attention particulière est accordée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM (*)
100 premiers risques CPM (*)	47%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	25%

(*): Hors filiales

- Concentration sectorielle

Le CPM dispose d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de concentration sectorielle s'articulant autour de règles et normes quantitatives et qualitatives.

Le suivi des expositions sectorielles s'appuie sur des reporting périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi. Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non-respect entraîne l'application des mesures et exigences préalables.

2 RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte résultant des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres en question sont notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;

PRINCIPES DIRECTEURS

Dans un objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, le Groupe Banque Populaire a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- maîtriser les risques sur les expositions ;
- sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ces niveaux de tolérance sont fixés de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière du Groupe et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Les instruments et les positions gérés font l'objet de descriptifs de produits et d'une stratégie de négociation définie en fonction :

- des objectifs de rendement et de performance alloués au titre de l'exercice en cours ;
- de la structure de portefeuille en termes de concentration par facteur de risque ;
- de l'univers de placement et des produits autorisés ;
- du style de gestion et du rebalancement des portefeuilles ;

Cette stratégie de négociation est formalisée dans le cadre d'une circulaire interne validée par le Comité de Placement.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe s'est doté d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

PRINCIPALES LIMITES

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de position par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions, certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change. Ces limites sont identifiées comme suit :

- la limite de taille maximale du portefeuille de négociation obligataire, de change à terme et des options ;
- les limites de Duration et limite de sensibilité pour le portefeuille de négociation obligataire
- les limites de Stop Loss par tranche de position relatives aux positions de change ouvertes et aux transactions intraday pour compte propre ;
- la limite courte de position de change ;
- les limites de position par devise ;
- les limites de positions maximales pour les opérations de change à terme et d'options de change ;
- les limites de sensibilité aux risques de taux par time buckets pour les opérations de change à terme, swaps de change et de trésorerie devises ;
- les limites par indicateurs de sensibilité (Delta, Gama, Vega et Rhôs) pour le portefeuille des options de change ;

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et sur une fréquence mensuelle par le Pôle Risk Management.

OUTILS DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

- La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Ceci permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la banque dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc)

La méthode retenue pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle historique basé sur les rendements historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques.

- Autres indicateurs de sensibilité

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir: des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux indicateurs utilisés sont :

- Une sensibilité à la variation de taux de +/- 25 bps et 15 bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;
- Un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle ;
- Un indicateur du seuil de rentabilité du portefeuille (Break even Point) ;
- Une sensibilité à la variation extrême de taux de 200 bps ;
- Un indicateur du risque de change ;
- Une sensibilité à la variation des cours de +/- 1%, 5% et 10% tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD.

- Reporting :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché.

Un reporting hebdomadaire est élaboré par la fonction chargée des risques de marché dont la vocation est de donner un overview sur les marchés et sur l'évolution de l'activité de négociation. Il assure également un suivi des risques de marché en termes de VaR, d'expositions et de dépassement des limites sur tout le portefeuille trading.

Les Comités de gestion (Comité de Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs des limites.

Le Reporting présenté aux différents Comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

EVOLUTION DES INDICATEURS DE RISQUE

La VaR globale (1-Jour à 99%) du portefeuille à fin décembre 2012 est de 13.1 Millions DH, soit 0,36% de la Valeur marchande du portefeuille et 0,06% du total des Fonds Propres.

La VaR hors corrélation est de 20.2 Millions DH, soit un effet de diversification de 7.1 Millions sur le portefeuille global et réparti sur les différents instruments.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et les titres de propriétés et accessoirement sur les opérations de change et de trésorerie devises. Ceci est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres facteurs dans le portefeuille de négociation.

**COMPARTIMENT CHANGE**

Le portefeuille de change à terme a enregistré un niveau quasi stable durant l'année 2012 conjugué à un accroissement du volume des Swaps de change.

La position de change nette a évolué en dents de scie pendant l'année 2012. En dépit de sa forte variation, la position de change nette est restée équilibrée compte tenu de la composition du panier du dirham et de l'actualisation des différents flux à terme. Les limites réglementaires, par rapport au niveau des fonds propres, pour la position globale et par devise ont été respectées courant 2012.

	Position de change nette en C/V MMAD	Fonds propres	% Fonds Propres*
Mars 2012	-157	21 434	0.7
Juin 2012	654	23 902	2.7
Septembre 2012	1 804	23 902	7.5
Décembre 2012	390	21 958 (*)	1.7

(*) Fonds propres estimés

La VaR pour l'activité trading de change a atteint 165 KMAD en fin d'année.

COMPARTIMENT OBLIGATAIRE

Courant 2012, les limites obligataires ont été revues et validées par les organes d'administration et de direction. Les limites de duration et de position maximale ont été renforcées par des sous limites pour les portefeuilles EURO Bonds et OPCVM et ont été modifiées pour s'adapter au nouveau contexte de volatilité du marché.

La VaR pour l'activité trading obligataire, à fin Décembre 2012, s'élève à 7,5 MMAD.

COMPARTIMENT ACTIONS ET OPCVM

L'encours de ce portefeuille est demeuré pratiquement stable aux alentours d'un encours moyen de 3.4 milliards de MAD, avec une répartition de 10%, 90% respectivement pour les actions et les OPCVM, ceci est dans l'objectif d'alléger les positions sur actions dont les valeurs ne sont pas significatives et se concentrer sur des valeurs de fonds de portefeuille réputées plus liquides.

La VaR pour l'activité de trading sur les titres de propriété, à fin Décembre 2012, s'élève à 3.7 MMAD.

3. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux :

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux, s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT).
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité de Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition les stress tests en termes d'impact sur le PNB, et les fonds propres et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité de Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

En parallèle aux exercices de simulation portant sur l'évolution des taux dans le cadre de

comportement normal des marchés, des scénarios complémentaires sont appliqués à l'ensemble du bilan pour mesurer l'impact d'un choc majeur sur les taux. Ceci consiste à titre d'exemple à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps.

Parallèlement, à ces exercices au moins trimestriels, le Pôle Risk Management procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la Banque lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

EVOLUTION DES INDICATEURS DE RISQUE

Au 30 juin 2012, le profil des actifs et des passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois est à peu près le même que celui des actifs et passifs à fin décembre 2011, mis à part :

- la hausse du compte BAM de 6,7 milliards de dirhams soit un encours de 10,6 milliards de dirhams au 30 juin 2012. Cette hausse exceptionnelle est toutefois conjoncturelle, le montant moyen requis étant seulement de 6,6 milliards de dirhams.
- la poursuite de la hausse des valeurs données en pension pour 7,5 milliards de dirhams.
- la hausse des certificats de dépôts de 2 milliards de dirhams
- l'acquisition de titres propriété (1 milliard) et des titres de transaction obligataires (1,7 milliards) ;

Ces opérations n'ont eu qu'un impact limité sur notre profil de risque. Ainsi, en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice augmente de 42 millions de dirhams contre 78 millions en décembre 2011. En outre, la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste bien en dessous des limites de nos objectifs de risque.

A fin décembre 2012, le profil de risque est en légère amélioration suite à plusieurs événements :

- les augmentations de capital en faveur de BPCE (pour un montant de 1,6 milliards de dirhams) puis en faveur de la SFI (pour un montant de 1,7 milliards de dirhams)
- la baisse du taux de la réserve monétaire de 6% à 4% en septembre 2012
- la poursuite de l'acquisition de titres propriété à des fins de trading (pour un montant de 5,8 milliards de dirhams), qui s'écoulent sur le court terme,
- la poursuite de l'augmentation des opérations de change à terme,

Ainsi, notre profil de risque à horizon d'une année est positif en décembre 2012, avec des impacts reflétant dans la même tendance, les mouvements à court terme des taux d'intérêts.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la banque en 2011 et 2012. L'impact d'une telle variation représente moins de 1,5% du PNB et 1 % de nos fonds propres.

En % des emplois productifs CPM	Déc.2011	Juin 2012	Déc.2012
Le bénéfice (en millions)	78	42	107
par rapport au produit net bancaire	0,85%	0,46%	1,06%
La valeur économique sur le CT (en millions)	-105	-129	-107
par rapport aux fonds propres	-0,48%	-0,55%	-0,51%

RISQUE DE LIQUIDITE

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE GLOBAL DE LIQUIDITE

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation,
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme,
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie.
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contrepartie avec un suivi rapproché de la concentration des 10 plus grands déposants,
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2012 et compte se poursuivre tout au long de la période du PMT (2013-2015), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le CPM est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position du CPM lui permet de recourir, occasionnellement à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.



EVOLUTION DES INDICATEURS DE RISQUE

Le total des actifs du CPM s'établit à 241 milliards de dirhams à fin décembre 2012 contre 227 en décembre 2011, soit une augmentation de 6%. En décembre 2012 et par rapport à décembre 2011, les emplois devant être refinancés en cash représentent 11 milliards de dirhams. Il s'agit principalement des crédits à hauteur de 5,1 milliards (dont 3 milliards alloués aux crédits de trésorerie) et du portefeuille de titres (transaction et placement) à hauteur de 5,7 milliards de dirhams. Ces montants, ainsi que la baisse des dépôts à terme de 4 milliards, ont été refinancés notamment par :

- Les dépôts à vue de la clientèle à hauteur de 5 milliards de dirhams ;
- Les comptes d'épargne à hauteur 1,8 milliards de dirhams ;
- Un recours plus important aux avances en pension de Bank Al-Maghrib (+7,5 milliards de dirhams) ;
- La baisse du compte BAM de 0,7 milliard du fait de la baisse du taux de la réserve monétaire de 6% à 4%.

A noter que la baisse des fonds propres de la banque suite à la cession par l'Etat de 10% du capital de la BCP aux BPR a été compensée au cours du 2ème semestre 2012 par deux augmentations de capital de 5% chacune à l'attention de BPCE et de la SFI.

Le resserrement progressif de la liquidité, qui a marqué le secteur bancaire depuis 2008 s'est poursuivi en s'accroissant en 2012 sans impact majeur pour le CPM qui bénéficie toujours de plus de marge de manœuvre que ses confrères :

- la prépondérance des dépôts non rémunérés ;
- la forte réduction de la concentration des grands déposants ;
- le recours encore limité au marché de capitaux.

Ainsi, les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 2%, passant de 181,7 milliards en décembre 2011 à 185,3 milliards à fin décembre 2012. Cette hausse concerne les comptes sur carnet (+10,1%) et les dépôts à vue (+4,4%). Par contre, les dépôts à terme ont enregistré un recul de 9,2% suite à la non reconduction des DAT de certaines grandes entreprises et à la baisse continue des bons de caisse. Il en résulte une légère diminution de la part des ressources rémunérées par rapport à la structure globale des ressources.

Le coefficient de transformation du CPM s'est situé à 90,7% en décembre 2012 contre 86,8% un an auparavant du fait du développement plus important de l'activité de crédit par rapport aux dépôts de la clientèle (en quasi-stagnation). Pour répondre au besoin additionnel de refinancement, le CPM a procédé à l'émission de certificats de dépôts afin de porter leur encours à 3,9 milliards de dirhams en 2012 contre 3 milliards de dirhams en 2011. Toutefois, le recours par le CPM au marché monétaire et obligataire reste assez limité par rapport à ses confrères.

4. RISQUES OPERATIONNELS

Bank Al Maghrib, définit les « Risques Opérationnels » comme étant les risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

POLITIQUE DU GBP EN MATIERE DE RISQUES OPERATIONNELS

Afin de maîtriser ses Risques Opérationnels, le GBP a mis en place une circulaire sur la politique de gestion des Risques Opérationnels dont les principaux fondements sont :

- être en mesure de détecter le plus tôt possible les risques ou les incidents de nature opérationnelle pouvant avoir des conséquences financières et/ou sur l'image du Groupe ;
- analyser les risques potentiels et les incidents avérés et apprécier le plus précisément possible et de façon dynamique leurs impacts ;
- alerter et mobiliser les principaux responsables concernés par lesdits incidents, qu'ils en soient à l'origine ou qu'ils en subissent les conséquences ;
- mesurer les effets de cette politique et disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination de la Direction Générale, du Management dirigeant, des métiers et des différents acteurs du dispositif pour pouvoir apprécier, par BPRpar processus, notre exposition aux Risques Opérationnels ;
- faire engager les actions curatives et préventives qui s'imposent pour réduire les impacts et limiter la probabilité de survenance des incidents.

ORGANISATION DE LA FILIERE RISQUES OPERATIONNELS

L'organisation de la filière Risques Opérationnels au niveau du Groupe s'articule autour des axes suivants :

- La fonction Centrale au niveau du siège qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- Un réseau de Gestionnaires de Risques dans leurs périmètres respectifs (BCP, BPR), Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et doivent s'assurer de la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes ; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les historiser dans l'outil de gestion des risques, commun à l'ensemble du CPM ;
- Des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes, Directeurs des risques ou de Contrôle Permanent), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils Risques Opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein du CPM.

PRINCIPAUX OUTILS DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Les trois principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents et le suivi des risques liés aux activités externalisées.

Cartographie des risques opérationnels

La première version de cartographie des risques a été réalisée avec la participation d'un cabinet externe. Elle a couvert tous les processus de la banque avec un objectif d'appropriation pour chacune des banques régionales.

L'année 2012 a connu la mise en application de la nouvelle démarche de cartographie des risques opérationnels établie en 2011 sur les processus opérationnels critiques stables, notamment :

l'activité de marché, les valeurs mobilières, les moyens de paiement, la monétique, la banque-assurance, ...

La mise à jour des autres processus majeurs comme les engagements et l'international ont démarré et seront réalisés courant 2013.

Les principaux objectifs atteints par cette démarche sont les suivants :

- Une démarche d'évaluation des risques plus qualitative permettant de se concentrer sur les plans d'action couvrant les risques les plus critiques,
- Harmoniser l'évaluation des risques entre les banques régionales permettant une visibilité plus claire sur l'exposition au risque pour le CPM,
- Concentrer les efforts des banques régionales dans l'identification des risques spécifiques et les propositions de plans d'action pouvant servir à tout le CPM,
- Rendre la mise à jour de la cartographie des risques moins fastidieuse pour se concentrer sur les vrais enjeux relevés par les experts métiers.

La démarche de cartographie se déroule en plusieurs phases :

- Découverte du processus : analyse des dispositifs mis en place pour la gestion de l'activité en termes de procédures, d'acteurs, d'outils.
- Identification des événements de risques : En partant des différents métiers de la banque, l'identification des événements de risques se réalise à travers un balayage des principaux risques potentiels encourus dans l'exercice d'une activité ; ensuite ce recensement est affiné progressivement au fil des réunions tenues avec les experts métier ;
- Mesure et évaluation des événements de risques : Pour chaque événement, le risque est évalué en termes de « Probabilité d'occurrence » et « Impact/perte » encourus en cas de survenance ;
- Appréciation des moyens de surveillance et de couverture des risques : Il s'agit de l'évaluation de la qualité des dispositifs de contrôles existants pour chaque événement de risque. Cette cotation est réalisée sur la base de deux critères : la pertinence du contrôle et son application ;

Déploiement de la cartographie sur les BPR & les filiales

S'agissant des BPR, les Risk Manager sont formés sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des risques opérationnels. Ils procèdent, dans le cadre du déploiement, à la vérification de la bonne adéquation de l'évaluation des risques et de l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques au contexte de leur banque.

Concernant les filiales, une assistance méthodologique leur est fournie en fonction de la spécificité du métier et du contexte ; un suivi périodique est effectué suivant l'état d'avancement de chaque filiale.

D'ailleurs, l'année 2012 a connu la finalisation des cartographies des risques opérationnels d'Upline Groupe, et l'initialisation de celles de CIB Offshore et de Dar Damane avec la méthodologie du groupe.

Collecte des incidents

Le CPM a mis en place un système de collecte des incidents basé sur un mécanisme déclaratif qui s'appuie sur les correspondants risques opérationnels (CRO).

La saisie des incidents se fait au moyen d'un outil informatique acheminé via un workflow permettant aux responsables hiérarchiques de contrôler la pertinence des informations remontées et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

Cet outil permet aussi à la banque d'avoir à tout moment une photo de son profil de risque selon les sept catégories balisées. Il a pu être déployé au niveau de plusieurs filiales : Maroc Leasing et Upline Groupe. Cela permet une meilleure mutualisation des moyens et facilite la remontée de l'information pour une vision groupe du profil de risque.

Dispositif de suivi des risques liés aux activités externalisées

Le dispositif de suivi des risques liés aux activités externalisées a pour objectif de suivre le niveau d'exposition des risques opérationnels pris par la banque sur les activités les plus critiques confiées à des sociétés tiers.

Il se caractérise par :

- une analyse des risques selon une méthode d'évaluation spécifique comportant les éléments principaux ci-dessous : un recensement et une localisation des prestations externalisées sur le périmètre CPM en séparant entre les prestations centralisées (monétique, éditique, confection des chèques, ...) et les prestations en régions (tri et conditionnement de billets, transport de fonds, gardiennage, ...);
- une analyse à l'aide de scores permettant de hiérarchiser les domaines par niveau de risque et les prestataires par niveau de maîtrise des risques ;
- des visites effectuées par des équipes mixtes opérationnelles et risques afin d'avoir une idée plus précise du niveau de maîtrise des risques par le prestataire sur les volets qui lui sont confiés par la banque ;
- des plans d'action pour permettre une meilleure maîtrise des risques liés à l'externalisation (suivi de la santé financière de la société, communication sur leurs plans de continuité d'activité, sur la qualité du suivi de l'activité, ...).

POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES

La politique de couverture et d'atténuation des risques repose sur la mise en œuvre de trois types de plans d'actions :

- Des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers leurs plans moyens terme (PMT) ou dans le cadre de projets spécifiques ;
- Des plans de relève et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir un fonctionnement sans interruption totale des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- Des possibilités du transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée ;
- Un suivi annuel des risques liés aux activités externalisées.